



SYSTÈMES CONSTRUCTIFS BOIS ET HABITAT



OBJECTIFS

Acquérir la qualification et les compétences nécessaires à l'obtention du **BTS SYSTÈMES CONSTRUCTIFS BOIS ET HABITAT** et à l'exercice de ce métier. Formé dans les domaines de la construction bois appliqués à l'habitat individuel et collectif, au bâtiment, aux structures bois et la charpente-couverture. Il intervient à tous les niveaux depuis la conception technique jusqu'à la réception des ouvrages pour des projets de construction, d'extension ou de rénovation.

PRÉREQUIS

Posséder un BAC général (orientation scientifique), ou un BAC STI2D, ou un BAC Professionnel du domaine, ou un Brevet Professionnel MENUISIER.

Pour d'autres diplômes de niveau 4 ou supérieur, nous contacter.

PUBLIC

Par la voie de l'apprentissage :

• Moins de 29 ans (dérogations possible)

Dans le cadre de la formation continue :

- Demandeur d'emploi
- Contrat de professionnalisation
- Emploi d'avenir
- Plan de formation
- CPF

DURÉE

Ce diplôme se prépare en 2 ans.

DATE

Entrée en formation tout au long de l'année.

CONTACT

BTP CFA HESDIGNEUL
Tél. : 03 21 10 38 38

PROGRAMME

- Analyser le dossier de consultation des entreprises (DCE) et rédiger une proposition de prestation
- Analyser l'existant (relevé, diagnostics...)
- Élaborer le métré, déterminer le coût du projet et rédiger le devis
- Prévoir les coûts cumulés et l'échéancier des facturations
- Analyser, décoder et interpréter le projet architectural
- Inventorier les contraintes normatives et réglementaires liées au projet de construction
- Choisir, dimensionner et optimiser les solutions constructives en collaboration avec les partenaires et les entreprises liés au projet
- Élaborer le dossier d'exécution avec les notes de calcul pour la réalisation et à des fins de contrôle et/ou de validation
- Consulter, choisir, lancer la sous-traitance et les approvisionnements
- Préparer et transmettre les informations nécessaires à la fabrication
- Préparer le contrôle de conformité des livrables pour le chantier
- Participer à la définition des formalités administratives d'ouverture de chantier, à l'élaboration du plan particulier pour la sécurité et la protection de la santé (PPSPS) à partir du plan général de coordination (PGC) et réaliser le plan d'installation de chantier (PIC).
- Réceptionner les supports et lots précédents, implanter l'ouvrage et organiser – le cas échéant – la protection des existants et de l'ouvrage.
- Planifier et organiser le transport (conditionnement, manutention, levage, sécurisation...)
- Choisir, définir et planifier les ressources humaines et matérielles pour la réalisation
- Définir les moyens relatifs aux exigences de qualité, de sécurité et d'environnement
- Animer une ou plusieurs équipes et participer à la réalisation
- Suivre le chantier (planification dynamique, contrôle de conformité des livraisons, gestion des déchets, réunion de chantier, suivi administratif...)
- Organiser le repliement et participer à la réception du chantier
- Réaliser le dossier des ouvrages exécutés (DOE) et actualiser les données de l'entreprise
- Assurer les diagnostics et l'organisation des opérations de SAV post-construction